

Procès-verbal de la 294^e réunion de la Commission de contrôle de l'énergie atomique tenue dans la salle des audiences publiques de la CCEA au 280, rue Slater, Ottawa (Ontario), le 16 décembre 1999, à compter de 8 h 30

Présents :

A.J. Bishop, présidente
A.J. Carty
C.R. Barnes
Y.M. Giroux
A.R. Graham

P. Marchildon, secrétaire
A. Nowack, conseillère juridique principale
B. Gerestein, rédacteur du procès-verbal

Les agents de la Commission sont R. Cawthorn, D. Cochrane, M. Duncan, S. Fraser, J. Harvie, D. Howard, M. James, R. Leblanc, P. St. Michael, M. Taylor, R. Thomas, P. Thompson, J. Waddington et M. White.

Présidente et secrétaire

1. La présidente agit à titre de présidente de la séance et le secrétaire de la Commission fait fonction de secrétaire; le chef du Groupe des services à la Commission est le rédacteur du procès-verbal.

Constitution

2. Étant donné qu'un avis de convocation en bonne et due forme a été envoyé (BMD 99-154) et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme légalement constituée pour le traitement de toutes les affaires qui pourraient être soulevées.

3. Depuis la réunion du 4 novembre 1999, les documents BMD 99-154 à BMD 99-171 ont été distribués aux commissaires. Ils sont décrits plus en détail à l'annexe A.

Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour révisé, BMD 99-155.1, est adopté tel que présenté.

DÉCISION

Liste provisoire des points à l'ordre du jour de la réunion du
20 janvier 2000

5. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, la dernière liste provisoire des points à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission, le 20 janvier 2000; réf. BMD 99-156.1.

Procès-verbal de la 293^e réunion de la Commission tenue le
4 novembre 1999

6. À la suite d'une motion dûment proposée et appuyée, la Commission approuve le procès-verbal de la 293^e réunion; réf. BMD 99-157.

DÉCISION

Suivi des réunions précédentes

7. Les commissaires reçoivent, pour information, le rapport sur les questions découlant des réunions précédentes, dont la liste figure dans le BMD 99-158.

Rapport des faits saillants

8. Les commissaires passent en revue le rapport n^o 1999-10 avec les agents, qui fournissent des mises à jour; réf. BMD 99-159.

Centrales nucléaires : En réponse à la question d'un commissaire sur le point 1.1.1, les agents fournissent d'autres données sur l'incident et indiquent qu'une mise à jour sera préparée pour la prochaine réunion.

SUIVI
J. Harvie

Réglementation des matières nucléaires : Les agents font le point sur les trois incidents mentionnés dans le BMD; ils prépareront pour les commissaires des mises à jour sur les points 2.2 et 2.3.

SUIVI
M. Duncan

État des questions juridiques

9. Les commissaires passent en revue avec la conseillère juridique principale le rapport sur l'état des questions juridiques; réf. BMD 99-160.

Prochaines réunions de la Commission

10. La présidente signale que les prochaines réunions se tiendront le 20 janvier 2000 et le 17 février 2000, à Ottawa (Ontario); les dates limites pour la réception des mémoires sont respectivement le 30 décembre 1999 et le 27 janvier 2000.

Hydro-Québec, permis d'exploitation d'installation de gestion de déchets

11. Les agents de la CCEA font un exposé sur la demande de renouvellement de permis d'exploitation d'installation de gestion de déchets présentée par Hydro-Québec pour l'installation située à la centrale nucléaire de Gentilly, au Québec. Il est notamment question d'un incident qui s'est produit le 3 mars 1999, de fuites de tritium, de modifications proposées pour le permis et de l'intérêt public pour la demande; réf. BMD 99-161.

Après le BMD 99-161.1, les commissaires entendent l'exposé de J. Dagenais. Il demande que la Commission ne renouvelle le permis que pour six mois et limite la quantité de déchets autorisée. J. Dagenais parle des problèmes associés avec la centrale nucléaire, de préoccupations concernant la gestion des déchets radioactifs, et déclare qu'il faudrait un débat sur l'énergie nucléaire. Il ajoute qu'il n'y a aucune nécessité d'une centrale nucléaire au Québec puisque la station de Gentilly produit seulement 1 p. 100 de l'énergie de la province et n'est pas rentable. J. Dagenais discute aussi de questions de sûreté, cherchant à savoir qu'il existe une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la centrale. Les agents de la CCEA indiquent que la centrale ne se trouve sous aucun grand corridor aérien, mais qu'on étudiera davantage la question avant d'en rendre compte à la Commission.

SUIVI
M. Duncan

(Suite au point 24)

Zircatec Precision Industries Inc.

12. Les commissaires entendent, pour étude, un exposé d'agents de la CCEA sur la demande de Zircatec Precision Industries, de Toronto (Ont.), pour le renouvellement d'un permis d'exploitation d'installation de combustible pour son installation de Port Hope, en Ontario; réf. BMD 99-162. On fait une mise à jour des questions soulevées depuis la dernière fois que la Commission a examiné le dossier, le 7 octobre, et l'on fait le tour des modifications proposées pour le permis et de la participation du public. Les agents recommandent l'approbation du permis pour une période de deux ans, et non de cinq ans comme demandé. Au cours d'un échange avec les membres sur les dossiers du bogue de l'an 2000, les agents indiquent que l'installation ne sera pas en exploitation à la fin de l'année et que tout problème découvert à la reprise pourra être corrigé sans difficulté.

(Suite au point 22)

Cameco Corporation – Installation de Blind River

13. Les commissaires entendent, pour étude, l'exposé de J.P. Jarrell (accompagné de C. Green et de R. Steane), de la Cameco Corporation, Saskatoon (Sask.), qui porte sur la demande de renouvellement du permis d'exploitation d'une installation de combustible pour l'installation de Blind River, en Ontario; réf. BMD 99-163.1. On décrit le fonctionnement actuel de l'installation, des améliorations récemment terminées, la régulation des composantes sous pression et les relations avec la collectivité.

Les agents de la CCEA font un exposé sur la demande, à la suite du BMD 99-163 et du BMD 99-163.A et pièces jointes. Ils examinent plusieurs questions, notamment les modifications proposées et la participation du public, y compris des observations sur la présentation de l'intervenant (BMD 99-163.2). Les agents déclarent qu'ils communiqueront directement avec l'intervenant. Ils font remarquer ne pas avoir communiqué directement avec le chef des Premières nations de Mississauga au sujet de la demande, mais que le détenteur du permis l'avait avisé de celle-ci. Les agents ajoutent qu'ils communiqueront avec le chef pour assurer des communications directes avec la CCEA, à l'avenir. En réponse à la question d'un commissaire sur la participation du public, les agents de la CCEA indiquent que c'est le conseil municipal qui a fixé le mandat du Comité de surveillance de l'environnement de Blind River, et que certains membres du public le trouve trop restrictif, ce qui a engendré de l'insatisfaction et du désintéressement dans certains cercles. Les commissaires discutent aussi avec les représentants de la Cameco et les agents de différentes questions, entre autres la durée du permis et les plans d'intervention d'urgence.

Les commissaires reçoivent, pour étude, un exposé de P. Penna, de la Canadian Uranium Alliance, sur la demande en question; réf. BMD 99-163.2.

(Suite au point 23)

Cameco Corporation – Installation de Port Hope

14. Les commissaires entendent, pour étude, l'exposé de J.P. Jarrell (accompagné de R. Steane et de H. Carisse), de la Cameco Corporation, Saskatoon (Saskatchewan), qui demande le renouvellement du permis d'exploitation d'une installation de combustible pour l'installation de Port Hope, en Ontario; réf. BMD 99-164.1. On décrit notamment les opérations actuelles ainsi que les initiatives de surveillance, de l'environnement en particulier.

Les commissaires entendent, pour étude, l'exposé des agents de la CCEA sur la demande à l'étude; réf. BMD 99-164 et pièces jointes, qui portent entre autres sur l'exploitation actuelle de l'installation, les modifications proposées au permis et les observations reçues de membres du public. Dans leur exposé ci-joint, les agents de la CCEA ont répondu aux préoccupations exprimées par des membres du public au sujet des limites opérationnelles dérivées, de l'accès aux dossiers passés, aux limites de doses et aux recommandations de la CIPR ainsi que de l'incidence prévue de l'exploitation de l'installation. Les agents de la CCEA concluent que les émissions de l'installation ne posent aucun risque de santé déraisonnable pour les membres de la collectivité.

(La séance est levée à 10 h 10 pour une pause de 10 minutes.)

Les agents de la CCEA font le point sur des études des effets sur la santé à Port Hope, études proposées ainsi qu'en cours; réf. BMD 99-171 et pièces jointes. Ils font le tour d'une étude sur la santé de la communauté; des études de morbidité; une étude de suivi; des études d'essais biologiques; le *Port Hope Area of Concern: Health Data and Statistics for the Population of the Region (1986-1992) Report*; ils font aussi des observations sur les études de santé financées par la CCEA.

Les commissaires entendent, pour étude, un exposé appuyant la proposition en cause de la part de R. McLachlan, de la Port Hope and District Chamber of Commerce; réf. BMD 99-164.2.

Les commissaires entendent, pour étude, un exposé de C. Conti, du Port Hope Environmental Advisory Committee; réf. BMD 99-164.3. À la demande de la présidente, C. Conti résume brièvement le mandat, le rôle et la composition du Comité. C. Conti parle ensuite de la nécessité de faire la part des choses entre les avantages économiques et la protection de l'environnement. C. Conti demande que la Commission ordonne que des études environnementales soient exécutées avant d'étudier l'opportunité de renouveler le permis d'exploitation de l'installation. En réponse à la question d'un commissaire au sujet du point 2 de la présentation, sur la combinaison d'expositions, les agents de la CCEA indiquent que personne ne peut recevoir une dose de rayonnements égale à la somme des expositions aux sites 1 et 2 de l'installation de Port Hope puisque la dose maximale à chaque site correspond à une présence 24 heures sur 24, à longueur d'année. Au sujet du premier point de l'exposé (accumulation de l'uranium), les agents de la CCEA indiquent que le taux d'accroissement de la contamination des sols est faible et que, au rythme actuel, on n'atteindrait pas un niveau inacceptable pour plusieurs décennies. Un commissaire indique qu'il importe de savoir si les secteurs les plus

SUIVI

J. Waddington

contaminés sont aussi ceux où les dépôts s'accumulent le plus vite. Les agents de la CCEA indiquent qu'on étudiera la chose avant d'en rendre compte à la Commission. C. Conti termine en disant que la contamination des sols causée par la Cameco est en train d'augmenter et que la Commission ne devrait pas attendre pour agir.

Les commissaires entendent, pour étude, un exposé sur le sujet en cause de F. More, du Port Hope Community Health Concerns Committee; réf. BMD 99-164.4. F. More fait valoir les questions de santé qu'elle attribue à l'installation et demande qu'on fasse une grande étude de la santé de la collectivité avant d'étudier la demande de prolongement de permis. F. More parle de différentes questions y compris la participation du ministère de l'Environnement de l'Ontario (MEO), de la contamination à l'arsenic, des mesures d'urgence, des études de santé d'employés et de l'étude proposée du Dr. Hancock. La présidente déclare que le MEO n'a pas mis la Commission au courant de l'existence de nouvelles données. Elle indique aussi que les études de santé devraient faire appel à la participation de la collectivité et que la Commission a la responsabilité de dialoguer avec la collectivité toute entière.

Les commissaires entendent, pour étude, un exposé sur la proposition en question de la part de T. Adams, de la Energy Probe Research Foundation; réf. BMD 99-164.5. T. Adams discute des niveaux d'exposition du public aux rayonnements, précisant que l'installation de la Cameco à Port Hope entraîne des expositions et des risques inacceptables pour la collectivité. Il en conclut que la Commission ne devrait pas renouveler le permis d'exploitation. T. Adams ajoute que la CCEA devrait se fonder sur des mesures prises sur le terrain, et non sur des estimations des effets et des risques.

Les commissaires reçoivent pour étude un exposé de J. Young sur la production d'uranium appauvri chez Cameco, à Port Hope, et sur son utilisation; réf. BMD 99-164.6.

Les commissaires entendent, pour étude, un exposé de P. Lawson sur la nécessité de faire une étude de santé de la collectivité avant d'examiner la proposition en question; réf. BMD 99-164.7. P. Lawson demande la permission de donner son temps au D^r T. Hancock. La présidente accepte, ajoutant que la Commission n'entend pas débattre les mérites de différentes études de santé qui pourraient se faire à Port Hope. Médecin de la santé publique, le D^r Hancock discute de la proposition d'une enquête sur la santé à Port Hope et de la nécessité de l'examen par les pairs, et indique que les conclusions tirées par les agents de la CCEA au sujet de l'examen par les pairs de sa proposition sont inexacts. Le D^r Hancock ajoute que les agents de la CCEA se

sont continuellement opposés à ses recommandations d'études de santé à Port Hope et se sont montrés peu coopératifs à toutes les étapes. Le D^r Hancock souligne les points suivants : personne à Port Hope n'a été testé pour l'ingestion d'uranium, les commentaires du D^r Vlahovich n'ont pas été inclus dans le BMD 99-171, et il accepte les suggestions des pairs sur les façons d'améliorer sa proposition d'étude. Les agents de la CCEA indiquent que le Médecin-hygiéniste est en train d'examiner la possibilité de mener des études sur l'ingestion d'uranium (biomarqueurs). Un commissaire demande aux agents ce qu'ils pensent de l'observation du D^r Hancock qu'ils ont omis d'examiner la documentation sur la sorte d'étude qu'il propose. Les agents répondent avoir examiné la documentation, ajoutant que la collectivité voudrait une étude de genre cause-effet, ce qui, croient-ils, n'existe pas dans la documentation. Le D^r Hancock indique que l'étude qu'il a proposée n'a jamais été censée établir des rapports de cause à effet. En réponse à la question d'un commissaire sur des observations des pairs, le D^r Hancock indique que son étude repose sur des techniques de recherche bien établies.

Les commissaires entendent, pour étude, contre la proposition en question, un exposé de P. Lawson, au nom de T. Lawson; réf. BMD 99-164.8 et 99-164.8A. P. Lawson indique qu'il faudrait une étude pour établir si les incidences de santé à Port Hope sont dues à la raffinerie, ainsi qu'une évaluation de tous les risques liés à l'énergie nucléaire. En réponse à la question d'un commissaire sur une déclaration dans l'exposé de T. Lawson, soit qu'il y a une augmentation de 30 p. 100 des retombées radioactives de faible activité (BMD 99-164.8), les agents de la CCEA indiquent que cette déclaration est inexacte, ce que P. Lawson reconnaît; on ajoute que les émissions n'ont pas augmenté puisque le rythme de production ne s'est pas accru, ajoutant qu'une augmentation de la production d'hexafluorure d'uranium a été autorisée il y a deux ans sur la force de l'engagement que les émissions n'augmenteraient pas. Les agents font remarquer que les émissions de fluorure n'ont pas augmenté.

Les commissaires reçoivent pour étude, de I. Kock, du Nuclear Awareness Project, un mémoire contenant des préoccupations sur la proposition en question; réf. BMD 99-164.9.

(Suite au point 21)

(La séance est levée de 12 h 25 à 13 h pour le repas.)

Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa

15. Les commissaires entendent, pour étude, l'exposé des agents de la CCEA sur la demande de l'Université d'Ottawa, à Ottawa (Ontario), concernant l'approbation de la construction d'un accélérateur de particules; réf. BMD 99-165.

(Suite au point 25)

University Health Network

16. Les commissaires entendent, pour information, le rapport de suivi des agents de la CCEA au sujet de mesures réglementaires prises par le University Health Network (UHN), à Toronto, (Ontario); réf. BMD 99-166 et pièces jointes. Les agents indiquent que ce dossier reste actif et mettent la Commission au courant des événements qui se sont produits depuis la présentation du document précité. Ils indiquent que l'on a pris les mesures nécessaires pour assurer le respect des exigences de la réglementation et de sûreté et que la situation s'est stabilisée, permettant une reprise de certains travaux radioactifs.

Les commissaires entendent, pour information, une réponse au rapport des agents de la CCEA de la part du UHN, représenté par le D^r M. Guerriere, K. Donaldson, le D^r C. Paige et M. McQueen; réf. BMD 99-166.1. Le D^r Guerriere parle de plusieurs sujets dont les objectifs de sûreté anti-rayonnements dans les installations, la structure du programme de sûreté, les changements apportés au personnel responsable, l'examen externe du programme ainsi que la formation et les politiques, également externes, et la stratégie de contrôle des radioisotopes. Le D^r Guerriere indique que la rapidité avec laquelle les hôpitaux ont été fusionnés a contribué aux incidents, ajoutant que des améliorations de gestion avaient été faites pour en prévenir la répétition.

La présidente discute avec les représentants de différentes questions touchant notamment la gestion des installations, le moral des employés, les compressions provinciales, la formation des employés et la conformité à l'an 2000. Les agents de la CCEA indiquent que 12 permis sont en vigueur et que le degré de conformité est généralement bon, ajoutant qu'il ne s'était produit aucun grave problème jusqu'à tout récemment.

Les agents de la CCEA font ensuite le tour de leurs propres pratiques, comme en fait état le BMD 99-166. Ils indiquent que le titulaire a fait l'objet d'inspections régulières, mais que la CCEA aurait pu faire davantage pour agir plus vite. En réponse à la question d'un

commissaire, les agents de la CCEA indiquent qu'ils ont peut-être été trop patients quand ils ont attendu que le UHN leur indique comment on allait corriger les faiblesses. Les agents ont aussi dit ne pas avoir inspecté les lieux assez tôt et ne pas avoir exigé que le titulaire fasse ses propres inspections et en rende compte à la CCEA. La présidente déclare que lorsqu'un titulaire déroge clairement à une obligation, l'organisme de réglementation doit passer à l'action, mais que c'est le titulaire qui porte le fardeau de la sûreté. Les agents indiquent qu'on présentera un autre rapport à la Commission à sa réunion de février 2000.

SUIVI
M. Duncan

Conditions proposées des permis de réacteurs nucléaires

17. Les commissaires reçoivent, pour information, le rapport des agents de la CCEA sur les conditions proposées pour les permis de centrales nucléaires; réf. BMD 99-167.

Rapport sur les incidents impliquant des jauges nucléaires

18. Les commissaires entendent, pour information, un rapport des agents de la CCEA sur des incidents impliquant des jauges nucléaires pour la période 1996-1999; réf. BMD 99-168 et transparents. Les agents font remarquer qu'il s'est produit 80 incidents sur les trois années de l'étude et que rien ne porte à croire que le nombre d'incidents tend à augmenter. En réponse à la question d'un commissaire sur la façon dont les problèmes pourraient être réglés, les agents de la CCEA indiquent avoir rédigé un nouveau guide d'application pour les jauges fixes et portatives. Ils ajoutent que c'est une condition du permis que chaque jauge porte un numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence.

Incident à Prince Albert, en Saskatchewan

19. Les commissaires entendent, pour information, le rapport de suivi des agents de la CCEA sur un incident qui s'est produit le 29 avril 1999. Il est alors possible qu'un radiographe travaillant dans une usine de pâtes et papiers à Prince Albert, en Saskatchewan, ait reçu une dose élevée de rayonnements; réf. BMD 99-169.

Incident près de Dryden (Ontario)

20. Les commissaires entendent, pour information, le rapport de suivi des agents de la CCEA sur un incident du 5 juin 1997 où un employé a été blessé dans un accident de radiographie; réf. BMD 99-170. En réponse à la question d'un commissaire sur le temps qu'il a fallu pour régler cette question, les agents indiquent que les employés en cause

n'ont rapporté l'incident à leur employeur que beaucoup plus tard. Toutefois, des mesures appropriées ont été prises dès que la CCEA en a été informée.

(À 14 h 45, la séance se poursuit à huis clos.)

Cameco Corporation - Installation de Port Hope (suite du point 14)

21. Ayant reçu et entendu les exposés et les mémoires du demandeur, des agents de la CCEA et de l'intervenant, la Commission :

a) accepte la conclusion des agents de la CCEA que la Cameco Corporation a des programmes en place pour protéger adéquatement les travailleurs, le public et l'environnement;

b) accepte la conclusion des agents de la CCEA que le projet tombe sous le coup de l'article 2 de l'Annexe 1, Partie I du *Règlement sur la liste d'exclusion* de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et donc qu'aucune autre évaluation environnementale du projet n'est requise aux termes de l'alinéa 7(1) a) de la LCEE;

c) approuve la délivrance à la Cameco Corporation, de Saskatoon (Saskatchewan), d'un permis d'exploitation d'installation de combustible pour l'installation de Port Hope (Ontario) pour une période de deux ans prenant fin le 31 décembre 2001.

DÉCISION

Les commissaires demandent aux agents de la CCEA de présenter à la Commission d'autres rapports sur l'accumulation d'uranium dans les sols, à Port Hope, et sur les études des effets sur la santé qu'on y entreprend ou qui sont prévues.

SUIVI
J. Waddington

Zircatec Precision Industries Inc. (suite du point 12)

22. Ayant reçu et entendu les exposés et mémoires du demandeur et de la CCEA, la Commission :

a) accepte la conclusion des agents de la CCEA que Zircatec Precision Industries Inc. a des programmes en place pour protéger adéquatement les travailleurs, le public et l'environnement;

b) accepte la conclusion des agents de la CCEA que le projet tombe sous le coup de l'article 2 de l'Annexe 1, Partie I du *Règlement sur la liste d'exclusion* de la *Loi canadienne sur l'évaluation*

environnementale (LCEE), et donc qu'aucune autre évaluation environnementale du projet n'est requise aux termes de l'alinéa 7(1) a) de la LCEE;

c) approuve la délivrance à Zircatec Precision Industries Inc. d'un permis d'exploitation d'installation de combustible pour son installation située à Port Hope (Ontario), pour une période de deux ans prenant fin le 31 décembre 2001.

DÉCISION

Cameco Corporation – Installation de Blind River (suite du point 13)

23. Ayant reçu et entendu les exposés et les mémoires du demandeur, des agents de la CCEA et de l'intervenant, la Commission :

a) accepte la conclusion des agents de la CCEA que la Cameco Corporation a les programmes en place pour protéger adéquatement les travailleurs, le public et l'environnement;

b) accepte la conclusion des agents de la CCEA que le projet tombe sous le coup de l'article 2 de l'Annexe 1, Partie I du *Règlement sur la liste d'exclusion* de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et donc qu'aucune autre évaluation environnementale du projet n'est requise aux termes de l'alinéa 7(1) a) de la LCEE;

c) approuve la délivrance à Cameco Corporation de Saskatoon (Saskatchewan) d'un permis d'exploitation d'installation de combustible pour son installation située à Blind River (Ontario), pour une période de deux ans prenant fin le 31 décembre 2001.

DÉCISION

Hydro-Québec, permis d'exploitation d'installation de gestion de déchets (suite du point 11)

24. Ayant reçu et entendu les exposés du demandeur, les agents de la CCEA et de l'intervenant, la Commission approuve la délivrance d'un permis d'exploitation d'installation de déchets à Hydro-Québec, de Montréal (Québec), pour l'installation de stockage de déchets radioactive située à Gentilly (Québec), pour une période de deux ans prenant fin le 31 décembre 2001.

DÉCISION

Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (suite du point 15)

25. Ayant reçu et entendu l'exposé des agents de la CCEA, la Commission approuve la délivrance d'une approbation de construction d'installation à accélérateur à l'Institut de cardiologie de l'Université

d'Ottawa, situé à Ottawa (Ontario), pour une période de quatre ans prenant fin le 17 décembre 2003.

DÉCISION

Clôture de la réunion

26. La séance est levée par consensus à 15 h.

Présidente de séance

Rédacteur du procès-verbal

Secrétaire

ANNEX A / ANNEXE A

BMD	DATE	File No / n° de dossier
99-154	1999-11-15	(1-3-1-5)
Notice of Meeting Avis de convocation		
99-155	1999-11-30	(1-3-1-5)
Agenda for the Board Meeting beginning at 8:30 a.m., on Thursday, December 16, 1999, in the Public Hearing Room, 14th floor, 280 Slater Street, Ottawa, Ontario Ordre du jour de la réunion de la Commission qui s'ouvrira le jeudi 16 décembre 1999 à 8 h 30, dans la salle des audiences publiques, au 14e étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario)		
99-155.1	1999-12-15	(1-3-1-5)
Agenda for the Board Meeting beginning at 8:30 a.m., on Thursday, December 16, 1999, in the Public Hearing Room, 14th floor, 280 Slater Street, Ottawa, Ontario - Update Ordre du jour de la réunion de la Commission qui s'ouvrira le jeudi 16 décembre 1999 à 8 h 30, dans la salle des audiences publiques, au 14e étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario) - Mise à jour		
99-156	1999-11-30	(1-3-1-5)
Preliminary List of Agenda items for the Board meeting of January 20, 2000 Liste provisoire des points à l'ordre du jour de la réunion de la Commission du 20 janvier 2000		
99-156.1	1999-12-14	(1-3-1-5)
Preliminary List of Agenda items for the Board meeting of January 20, 2000 - Update Liste provisoire des points à l'ordre du jour de la réunion de la Commission du 20 janvier 2000 - Update		
99-157	1999-11-16	(1-3-1-5)
Minutes of the November 4, 1999 Board meeting Procès-verbal de la réunion de la Commission du 4 novembre 1999		
99-158	1999-11-30	(1-3-1-5)
Business Arising from Atomic Energy Control Board Meetings Suivis des réunions de la Commission de contrôle de l'énergie atomique		

99-159	1999-11-30	(1-3-1-5)
Significant Development Report No. 1999-10 Rapport des faits saillants n° 1999-10		
99-160	1999-11-30	(2400-6-2)
Status of Legal Issues État des questions juridiques		
99-161	1999-11-30	(37-10-0-0)
Hydro-Québec Renewal of Waste Management Facility Operating Licence Hydro-Québec Renouvellement de permis d'exploitation d'installation de gestion de déchets		
99-161.1	1999-11-26	(1-3-1-7)
Hydro-Québec Renewal of Waste Management Facility Operating Licence - Appearance by Mr. Jacques Dagenais Hydro-Québec Renouvellement de permis d'exploitation d'installation de gestion de déchets - Intervention par monsieur Jacques Dagenais		
99-162	1999-11-29	(36-4-1-0)
Zircatec Precision Industries Inc., Renewal of Fuel Facility Operating Licence for the Port Hope Facility Zircatec Precision Industries Inc., Renouvellement du permis d'exploitation de l'installation de combustible à Port Hope		
99-163	1999-11-29	(36-3-2-2)
Cameco Corporation Renewal of Fuel Facility Operating Licence for the Blind River Refinery Cameco Corporation Renouvellement du permis d'exploitation de l'installation de combustible à Blind River		
99-163.A	1999-11-29	(1-3-1-7)
Cameco Corporation Renewal of Fuel Facility Operating Licence for the Blind River Refinery -Correction of error in draft licence Cameco Corporation Renouvellement du permis d'exploitation de l'installation de combustible à Blind River - Correction d'une erreur dans le projet de permis		
99-163.1	1999-11-26	(1-3-1-7)

1999-12-16

Cameco Corporation Renewal of Fuel Facility Operating Licence for the Blind River Refinery -
Appearance by Cameco Corporation

Cameco Corporation Renouvellement du permis d'exploitation de l'installation de combustible à
Blind River - Intervention par Cameco Corporation

99-163.2

1999-11-29

(1-3-1-7)

Cameco Corporation Renewal of Fuel Facility Operating Licence for the Blind River Refinery -
Submission from Canadian Uranium Alliance

Cameco Corporation Renouvellement du permis d'exploitation de l'installation de combustible à
Blind River - Mémoire de Canadian Uranium Alliance

99-164 1999-11-29 (36-1-3-0)

Cameco Corporation Renewal of Fuel Facility Operating Licence for the Port Hope Facility Cameco Corporation
Renouvellement du permis d'exploitation de l'installation de combustible à Port Hope

99-164.1 1999-11-26 (1-3-1-7)

Cameco Corporation Renewal of Fuel Facility Operating Licence for the Port Hope Facility -
Appearance by Cameco Corporation
Cameco Corporation Renouvellement du permis d'exploitation de l'installation de combustible à Port
Hope - Intervention par Cameco Corporation

99-164.2 1999-11-25 (1-3-1-7)

Cameco Corporation Renewal of Fuel Facility Operating Licence for the Port Hope Facility -
Appearance by Port Hope and District Chamber of Commerce
Cameco Corporation Renouvellement du permis d'exploitation de l'installation de combustible à Port
Hope - Intervention par Port Hope and District Chamber of Commerce

99-164.3 1999-11-26 (1-3-1-7)

Cameco Corporation Renewal of Fuel Facility Operating Licence for the Port Hope Facility -
Appearance by Port Hope Environmental Advisory Committee
Cameco Corporation Renouvellement du permis d'exploitation de l'installation de combustible à Port
Hope - Intervention par Port Hope Environmental Advisory Committee

99-164.4 1999-11-26 (1-3-1-7)

Cameco Corporation Renewal of Fuel Facility Operating Licence for the Port Hope Facility -
Appearance by Port Hope Community Health Concerns Committee
Cameco Corporation Renouvellement du permis d'exploitation de l'installation de combustible à Port
Hope - Intervention par Port Hope Community Health Concerns Committee

99-164.5 1999-11-26 (1-3-1-7)

Cameco Corporation Renewal of Fuel Facility Operating Licence for the Port Hope Facility -
Appearance by Energy Probe Research Foundation
Cameco Corporation Renouvellement du permis d'exploitation de l'installation de combustible à Port
Hope - Intervention par Energy Probe Research
Foundation

99-164.6 1999-11-30 (1-3-1-7)

Cameco Corporation Renewal of Fuel Facility Operating Licence for the Port Hope Facility -
Appearance by Mrs. Joanne Young

Cameco Corporation Renouvellement du permis d'exploitation de l'installation de combustible à Port Hope - Intervention par madame Joanne Young

99-164.7 1999-11-25 (1-3-1-7)

Cameco Corporation Renewal of Fuel Facility Operating Licence for the Port Hope Facility -
Appearance by Mrs. Patricia Lawson

Cameco Corporation Renouvellement du permis d'exploitation de l'installation de combustible à Port
Hope - Intervention par madame Patricia Lawson

99-164.8 1999-11-25 (1-3-1-7)

Cameco Corporation Renewal of Fuel Facility Operating Licence for the Port Hope Facility -
Appearance by Mr. Tom Lawson

Cameco Corporation Renouvellement du permis d'exploitation de l'installation de combustible à
Port Hope - Intervention par monsieur Tom Lawson

99-164.8A 1999-12-10 (1-3-1-7)

Cameco Corporation Renewal of Fuel Facility Operating Licence for the Port Hope Facility -
Appearance by Mr. Tom Lawson - Update

Cameco Corporation Renouvellement du permis d'exploitation de l'installation de combustible à Port
Hope - Intervention par monsieur Tom Lawson - Mise à jour

99-164.9 1999-11-25 (1-3-1-7)

Cameco Corporation Renewal of Fuel Facility Operating Licence for the Port Hope Facility -
Submission from Nuclear Awareness Project

Cameco Corporation Renouvellement du permis d'exploitation de l'installation de combustible à Port
Hope - Mémoire de Nuclear Awareness Project

99-165 1999-12-02 (29-1-75-1-0)

University of Ottawa Heart Institute, Particle Accelerator Nuclear Facility Construction Approval
Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa Approbation pour construire une installation nucléaire
d'accélérateur de particules

99-166 1999-11-29 (15-1-12939)

Follow-up Report Regarding Regulatory Actions at the University Health Network in Toronto,
Ontario

Rapport d'étape sur les mesures réglementaires au University Health Network de Toronto (Ontario)

99-166.1 1999-11-29 (1-3-1-7)

Follow-up Report Regarding Regulatory Actions at the University Health Network in Toronto,
Ontario - Appearance by University Health Network

Rapport d'étape sur les mesures réglementaires au University Health Network de Toronto (Ontario) -
Intervention par University Health Network

99-167 1999-11-30 (26-1-0-0-0)

AECB Staff Report on Proposed Licence Conditions for Power Reactors
Rapport des agents de la CCEA sur les conditions de permis proposées pour les centrales nucléaires

99-168 1999-11-26 (1-1-17-0)

Summary Report on Nuclear Gauge Incidents, 1996-1999
Rapport sommaire sur les incidents de jauges à partir de 1996 à 1999

99-169 1999-11-22 (1-1-17-0;
15-1-11324)

Large Radiation Dose to a Radiographer in Prince Albert, Saskatchewan
Radiographe exposé à une importante dose de rayonnement à Prince Albert (Saskatchewan)

99-170 1999-11-22 (1-1-17-0)

Possible Radiation Injury to a Worker near Dryden, Ontario June 1997
Possibilité de radiolésion d'un travailleur près de Dryden (Ontario), juin 1997

99-171 1999-12-03 (34-7-225-2;
34-7-574-1; 34-7-536-1; 34-7-565-1; 34-7-566-1) Health Effect Studies in Port Hope; Update
Études des effets sur la santé des résidants de Port Hope - Mise à jour